

Cfdt:

ÉCLAIRAGE #13

**FÉVRIER
2026**

AGRI • AGRO

PRODUIC • TRANSFO • SERVICES

MOBILISATION DES AGRICULTEURS HIVER 2025-2026



Cfdt: FGA.CFDT.FR

Sommaire

1. La difficulté de répondre à une mobilisation pêle-mêle	3
2. Les sujets mis en avant	3
2.1. La gestion de la dermatose nodulaire contagieuse	3
2.2. L'accord commercial UE - Mercosur	3
2.3. La « sur-réglementation »	4
2.4. Le revenu des agriculteurs	4
3. Fixer un cap en faveur de la transition écologique juste	5
3.1. La Snanc	5
3.2. Du social dans mon assiette !	6
3.3. Refusons la remise en cause de la science et des organismes	6



Cet hiver 2025-2026 connaît une nouvelle mobilisation des agriculteurs, pour la troisième fois depuis l'important mouvement de 2023-2024.

La CFDT Agri-Agro avait publié un [Éclairage sur cette mobilisation en février 2024](#). Nous en proposons un nouveau en ce début 2026.

1. La difficulté de répondre à une mobilisation pêle-mêle

Ce mouvement revient chaque hiver, ici pour la troisième fois. Il exprime un malaise qui couve. Il est parfois l'expression du désespoir d'agriculteurs dans une situation de mal être, en perte de visibilité, de perspectives pour la poursuite de leur activité.

De fait, l'agriculture française connaît d'importantes transformations : il y a de moins en moins d'agriculteurs (et de plus en plus de salariés), ce qui amène à un agrandissement des exploitations et à leur spécialisation, par zones de production. Aujourd'hui les mondes agricoles se caractérisent par une grande diversité. En outre, des régions, des filières sont très secouées par les effets du changement climatique et des difficultés de marché, notamment l'Occitanie qui est à la pointe du mouvement.

Ces éléments nourrissent une colère et les syndicats agricoles – qui peuvent être eux-aussi bousculés – en profitent pour y glisser toutes leurs revendications, parfois bien éloignées du mouvement.

2. Les sujets mis en avant

2.1. La gestion de la dermatose nodulaire contagieuse

Dans un [communiqué de presse du 15 décembre 2025](#), la CFDT Agri-Agro exprime sa solidarité avec les éleveurs touchés par la dermatose nodu-

laire tout en condamnant fermement les violences contre les biens publics, les agents et vétérinaires.

La CFDT Agri-Agro se réfère aux avis scientifiques et au protocole sanitaire européen qui préconise l'abattage total des troupeaux infestés, avec la préoccupation de préserver la filière, ses emplois et la majorité des élevages.

L'extension de la maladie aurait gravement affecté beaucoup plus d'élevages.

De plus, la fermeture de l'export (en cas d'extension de la maladie ou de vaccination générale) aurait conduit à une crise du marché français de la viande bovine. En effet, l'élevage français produit beaucoup de jeunes bovins (des « broutards ») qui sont exportés pour être engraisés.

Rappelons enfin que le développement de ces épi-zooties est favorisé par le réchauffement climatique (les insectes résistent, voire pullulent, grâce aux hivers plus doux). Ainsi, la CFDT Agri-Agro appelle à un dialogue lucide et responsable entre filières, pouvoirs publics et parties prenantes pour construire des réponses durables face aux crises sanitaires et climatiques, afin de protéger les élevages, l'emploi et la cohésion sociale.

2.2. L'accord commercial UE - Mercosur

La CFDT Agri-Agro, comme [sa fédération européenne EFFAT](#), s'oppose à l'accord commercial entre l'UE et le Mercosur car il ne comporte pas d'exigences environnementales et sociales. En cela, il s'agit d'un accord commercial du passé qui fait abstraction des exigences de durabilité et peut favoriser la concurrence déloyale entre filières alimentaires.

Nous tenons toutefois à modérer l'impact du Mercosur sur la compétitivité des filières françaises. D'une part, l'accord n'ayant pas encore été mis en œuvre, il ne peut être à l'origine des difficultés actuelles.





D'autre part, il faut rappeler que le principal marché alimentaire de la France est le marché européen. Si notre déficit commercial avec les autres pays de l'UE se stabilise, après des années de pertes de nos positions, certaines filières sont principalement concurrencées au sein de l'Europe (le poulet et les œufs en provenance de Pologne par exemple). Le marché vers les pays tiers, tiré par des produits à forte valeur ajoutée, reste excédentaire.

Les agriculteurs avaient également manifesté des craintes lors de la négociation de l'accord commercial avec le Canada (CETA). [Après huit ans d'entrée en vigueur provisoire, le constat est que cet accord a boosté les ventes françaises de vins et spiritueux ainsi que des produits laitiers. En ce qui concerne les viandes, les importations venues du Canada sont marginales](#) : 52 tonnes équivalent carcasse de viande de bœuf soit 0,0034 % de la consommation française (il convient cependant de rappeler que la viande bovine importée du Canada est essentiellement constituée des morceaux nobles d'ailoyau ou de ses substituts) et six tonnes équivalent carcasse de viande porcine.

Cependant, les tensions géopolitiques actuelles et l'utilisation du commerce et des droits de douane comme moyen de pression économique et politique sont de nature à bouleverser les équilibres et les circuits commerciaux.

Déjà, en 2025, le secteur vins et spiritueux, principal contributeur à l'excédent de notre balance commerciale est mis en difficulté par les mesures

de rétorsions de la Chine et des Etats-Unis. Les nouvelles menaces de Donald Trump viennent renforcer la nécessité de s'interroger sur l'orientation des filières, le positionnement marché et la souveraineté alimentaire.

2.3. La « sur-réglementation »

Nous avons publié un développement sur ce sujet dans le précédent [Éclairage consacré à la mobilisation des agriculteurs 2024](#) : nous vous invitons à vous y reporter.

Nous constatons qu'à la suite de cette mobilisation, l'État a beaucoup œuvré dans un sens de simplification, voire de déréglementation, en particulier sur les aspects environnementaux (loi d'orientation agricole de mars 2025, loi Duplomb d'août 2025). Et le Premier ministre Sébastien Lecornu vient d'annoncer, le 13 janvier 2026, une nouvelle loi d'urgence agricole qui propose de nouveaux allègements. Les normes restent le principal sujet de contestation et de réponse politique, sans doute car dans cette période de transition incertaine, il s'agit d'un élément sur lequel l'Etat a la main et sur lequel les syndicats d'agriculteurs peuvent obtenir un gain.

2.4. Le revenu des agriculteurs

Vous pouvez également retrouver un développement dans le précédent Eclairage mentionné ci-dessus.

Synthétiquement, le niveau de vie médian des ménages agricoles est équivalent au reste de la population.

Il existe toutefois une très grande diversité au sein de l'agriculture, qui se retrouve dans les situations économiques des exploitations agricoles. [De fait, le revenu n'est pas le premier sujet mis en avant lors des mobilisations.](#)

Néanmoins la question de la maîtrise de la création de valeur, du partage de la richesse au sein de la chaîne de valeur alimentaire reste centrale.

3. Fixer un cap en faveur de la transition écologique juste

3.1. La Snanc

La CFDT Agri-Agro s'est mobilisée en faveur de la publication de la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition, le climat (Snanc). En effet, dans un contexte de plus en plus imprévisible, il est primordial d'établir une stratégie dans la concertation.

Actuellement, l'État intervient en pompier à chaque crise. Cela ne donne pas un cap mais des réactions. **En 2019, le montant des aides de crises et lutte contre les maladies s'élevait à 420 millions d'euros ; elles ont doublé pour s'établir à plus d'un milliard d'euros par an depuis 2021.** Autre exemple, la ministre de l'Agriculture annonce qu'elle a réussi à reporter l'application de la taxe carbone aux engrais azotés importés (de Russie) alors que nous devons réduire notre usage dans le cadre de la décarbonation. La nouvelle loi d'urgence agricole, annoncée par le Premier ministre Sébastien Lecornu sera la troisième loi agricole en deux ans ! Ce fonctionnement erratique est déstabilisant pour les agriculteurs comme pour les agents et opérateurs de l'État.

De larges consultations ont pourtant été organisées sur la Snanc mais aussi sur le Pacte et loi d'orientation agricole (PLOA) en 2023.

Cette même année, en juin 2023, [le Cese a publié ses « recommandations pour un contrat ambitieux entre l'agriculture et la société française »](#), avis co-rapporté par la CFDT. Ces différents travaux proposent un cap en faveur de la transition agroécologique. Cela demande une stratégie, une cohérence des politiques publiques, un accompagnement des acteurs économiques et des salariés. C'est l'objet de la Snanc !

En outre, la Snanc élargit le sujet à l'alimentation. C'est essentiel car la finalité de notre système alimentaire doit être de produire une alimentation saine, durable, accessible à tous.

Ce positionnement amène à aborder l'ensemble des dimensions. Ces enjeux sont d'ailleurs très bien

posés dans le [projet de Snanc présenté en avril 2025](#) :

- la santé publique, par les aspects nutritionnels et l'exposition aux produits chimiques (résidus dans l'alimentation, exposition professionnelle...) ;
- l'environnement, avec les enjeux climatiques : [l'agriculture représente 21 % de nos émissions de gaz à effet de serre, davantage si on compte la déforestation importée, et notre alimentation, du champ à l'assiette, compte pour 36 % de nos émissions](#) ; et la pollution chimique qui affecte gravement la biodiversité notamment ;
- les aspects économiques et sociaux, avec les préoccupations sur la souveraineté alimentaire française, mais aussi sur les inégalités d'accès à cette alimentation saine et durable.

Porter une stratégie avec une vision de l'alimentation permet de porter le sujet au niveau de la filière. C'est fondamental car l'agriculture n'est que le premier maillon : elle produit les matières premières qui sont transformées. La transformation et la distribution orientent le choix des produits et les modalités de production. En outre, les agriculteurs n'ont pas à porter seuls le coût de l'adaptation, de la transition agroécologique (investissements, prise de risques, nouveaux coûts ou rendements moindres, etc.). Ici aussi, cela nécessite une stratégie, un cap clair, car il est question de la transformation de la filière, ce sont des investissements sur du temps long.



3.2. Du social dans mon assiette !

À la CFDT Agri-Agro, nous veillons en plus à mettre en avant [l'exigence de durabilité sociale pour les emplois de la production agricole et de la transformation alimentaire](#).

La santé économique et le partage de la richesse au sein de la chaîne de valeurs sont également des préoccupations incontournables pour réussir la transition agroécologique juste.

Nous soutenons ainsi le développement des filières territoriales, qui permettent de se réapproprier la création de la valeur, tout en assurant la résilience des territoires et des systèmes alimentaires.

Retrouvez ces éléments plus détaillés dans notre précédent [Eclairage consacré à la Stratégie nationale pour l'alimentation la nutrition et le climat](#).

3.3. Refusons la remise en cause de la science et des organismes

Enfin, ces mobilisations amènent trop souvent à des attaques contre les services de l'Etat, de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et même contre

l'Inrae, l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

Ces méthodes s'apparentent à de l'intimidation des agents des services de l'État et salariés qui appliquent les règles collectives. Cette dérive est un danger pour la démocratie et doit être condamnée avec la plus grande fermeté.

Les institutions scientifiques publiques, la science plus généralement, sont aujourd'hui remises en cause. Cette défiance est inquiétante car la recherche scientifique est essentielle pour affronter les défis à venir.

Les vétérinaires et leurs collaborateurs sont également pris à partie et menacés numériquement, verbalement, voire physiquement.

Nous condamnons cette violence.

La CFDT Agri-Agro invite à ne pas se tromper de combat. L'enjeu n'est pas d'alimenter la vindicte contre les institutions, les agents et les services à l'agriculture, mais bien d'adapter notre système alimentaire à un monde devenu plus incertain, plus exposé aux crises sanitaires et climatiques.

